

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 4 (1859)  
**Heft:** 12

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

dire en toute assurance que l'ennemi, malgré ses forces supérieures, a payé cher la possession de Magenta, et qu'il rendra à l'armée de Votre Majesté cette justice que ce n'est pas sans avoir soutenu une lutte héroïque qu'elle a cédé à une armée vaillante et supérieure en nombre.

Je ne suis pas en mesure de donner de plus grands détails sur le combat, attendu que dans les conditions actuelles je ne pourrais exiger de recevoir en temps utile les rapports des troupes. Je crois n'être pas loin de la vérité en fixant à 4 ou 5,000 le chiffre de nos morts et de nos blessés, et l'ennemi en a certainement perdu moitié plus. Parmi les blessés se trouvent le lieutenant feld-maréchal Reischach, blessé d'un coup de feu à la hanche, et les généraux Lebzeltern et Dürfeld, blessés tous deux aux bras. Je ne manquerai pas, dès que j'aurai reçu les rapports des chefs de corps, d'envoyer à Votre Majesté une relation plus détaillée, et de lui donner les noms de ceux qui se sont particulièrement distingués.

Quartier général de Belgiojoso, 6 juin 1859.

*Feldzeugmestre GIULAY.*

*Ordre du jour de l'empereur Napoléon III à l'armée d'Italie.*

Soldats !

Il y a un mois, confiant dans les efforts de la diplomatie, j'espérais encore la paix, lorsque tout à coup l'invasion du Piémont par les troupes autrichiennes nous appela aux armes. Nous n'étions pas prêts : les hommes, les chevaux, le matériel, les approvisionnements manquaient, et nous devions, pour secourir nos alliés, déboucher à la hâte par petites fractions au-delà des Alpes, devant un ennemi redoutable préparé de longue main.

Le danger était grand ; l'énergie de la nation et votre courage ont supplié à tout. La France a retrouvé ses anciennes vertus, et unie dans un même but comme en un seul sentiment, elle a montré la puissance de ses ressources et la force de son patriotisme. Voici dix jours que les opérations ont commencé, et déjà le territoire piémontais est débarrassé de ses envahisseurs.

L'armée alliée a livré quatre combats heureux et remporté une victoire décisive qui lui ont ouvert les portes de la capitale de la Lombardie ; vous avez mis hors de combat plus de 35,000 Autrichiens, pris 17 canons, 2 drapeaux, 8,000 prisonniers. Mais tout n'est pas terminé ; nous aurons encore des luttes à soutenir, des obstacles à vaincre.

Je compte sur vous. Courage donc, braves soldats de l'armée d'Italie ! Du haut du ciel vos pères vous contemplent avec orgueil.

Fait au quartier général de Milan, le 8 juin 1859.

NAPOLÉON.

**Vaud.** — Dans sa séance du 27 mai 1859, le Conseil d'Etat a nommé M. Kräyenbuhl, Jules, à Bière, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve du 4<sup>e</sup> arrondissement. — Le 28, MM. Vallotton, George-Marc, à Rolle, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite du 4<sup>e</sup> arrondissement ; — Dumartheray, Jules, à Fechy, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 4<sup>e</sup> arrondissement ; — Ruchat, Jean-Moise, à l'Abbaye, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 de réserve du 5<sup>e</sup> arrondissement ; — Grelot, Henri, à Ollon, premier sous-lieutenant de carabiniers n° 3 d'élite du 3<sup>e</sup> arrondissement ; — Fauquaz, Gabriel-Frédéric, à Riez, lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite du 3<sup>e</sup> arrondissement ; — Blondel, Victor, à Crissier, lieutenant de mousquetaires n° 5 de réserve du 3<sup>e</sup> arrondissement ; — Marguerat, Fritz, à Lausanne, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 3<sup>e</sup> arrondissement ; — Besson, Elisée, à Vuarrens, capitaine de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 5<sup>e</sup> arrondissement. — Le 31, M. Dapples, Charles, à Lausanne, second sous-lieutenant de la batterie attelée n° 3, arrondissements n° 4 et 7. — Le 1<sup>er</sup> juin, MM. Dumartheray, Adrien-Louis, à Essertines, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 4<sup>e</sup> arrondissement, et Massy, Emile-Henri-François, au Chénit, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 5<sup>e</sup> arrondissement. — Le 4, M. Chevalley, François-Samuel, à Peidoux, lieutenant porte-drapeau du bataillon de réserve du 3<sup>e</sup> arrondissement. — Le 7, MM. Vourloud, Abram, à Roche, commandant du bataillon d'élite du 2<sup>e</sup> arrondissement ; — Chabloc, Jules-Louis, à Château-d'Œx, premier sous-lieutenant de carabiniers n° 2 de réserve, arrondissements n° 3 et 5 ; — Mercier, L.-David, à Orbe, premier sous-lieutenant de grenadiers d'élite du 5<sup>e</sup> arrondissement. — Le 11, M. André, Henri, à Ste-Croix, lieutenant de chasseurs n° 9, dans le 6<sup>e</sup> arrondissement.